

*Communiqué de presse***FIBRE OPTIQUE****Raccordement des constructions neuves à la fibre optique en dehors des zones très denses : l'Arcep publie une fiche récapitulant les démarches à effectuer à destination des promoteurs et maîtres d'ouvrage**

Paris, le 12 octobre 2023

Quand entamer les démarches pour raccorder à la fibre un bâtiment neuf ? Auprès de qui ? Qui est responsable des travaux ? Quels sont les délais à respecter ? Le raccordement à la fibre optique d'une construction neuve (habitation ou entreprise) suppose certaines démarches pour les promoteurs, les maîtres d'ouvrages et les particuliers.

L'arrivée de la fibre dans une construction neuve : un acteur principal et quatre étapes incontournables

Dans le contexte du plan de fermeture progressive du réseau cuivre par Orange, les démarches, auxquelles les promoteurs ou les maîtres d'ouvrages étaient habitués, évoluent. Il convient désormais de contacter l'opérateur d'infrastructure, celui responsable de la construction et de l'exploitation du réseau fibre. Pour sensibiliser tous les acteurs, à ces nouvelles démarches et clarifier les droits et les devoirs de chacun, l'Arcep a publié sur son site une fiche récapitulant les quatre étapes indispensables à l'arrivée de la fibre optique avant la remise des clés, de la prise de contact avec l'opérateur d'infrastructure à la fourniture du service internet par l'opérateur commercial.

Cette fiche rappelle également le rôle central de l'opérateur d'infrastructure dans le raccordement d'un bâtiment à la fibre. Il est à contacter le plus tôt possible dans l'élaboration du projet de construction.

Les documents associés

[Fiche « Raccorder un bâtiment neuf à la fibre en zone moins dense : quand et comment entamer les démarches auprès de l'opérateur d'infrastructure ? »](#)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise Lucas
Anne-Lise.LUCAS@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion